



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : 1-877-558-2349

Courriel de soumission :

pc.soumissionsami-bidsrpc.pc@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 001
INVITATION À SOUMISSIONNER
DEMANDE D'OFFRES À
COMMANDES**

Ce document est par la présente révisé ; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Halifax, Nouvelle Écosse

Titre : Reconstruction du quai Tobey, Parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne	
N° de l'invitation : 5P468-21-0063/A	Date : 27 août 2021
N° de modification : 002	
N° de référence du client : 2061	
N° de référence de SEAG : PW-21-00965317	

L'invitation prend fin : À : 14h 00 Le : 07 septembre 2021	Fuseau horaire : HAE
---	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Jaime Creaser	
N° de téléphone : 902-266-8592	N° de télécopieur : 1-877-558-2349
Courriel : Jaime.Creaser@canada.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	N° de télécopieur :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P468-21-0063/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Jaime Creaser

N° de référence du client :
2061

Titre :
Reconstruction du quai Tobey, Parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne

Modification 002

Cette modification vise à modifier la date de clôture, à apporter des changements aux plans et mesures d'atténuation, à fournir de l'information de la conférence des soumissionnaires, et pour distribuer les questions et réponses.

1. Date de clôture de l'appel d'offres

La date de clôture de l'appel d'offres no 5P468-21-0063/A est repoussée du 31 août 2021 au 07 septembre 2021 à 14h 00, heure avancée de l'Est (HAE)

2. Plans

Les plans ont été révisés et sont inclus dans DSP 002 5P468-21-0063. Voici un résumé des modifications :

SUPPRIMER : Plan 3330-2 Sheet 2.0 Revision 4

REPLACER AVEC : Drawing 3330-2 Sheet 2.0 Revision 5

3. Mesures d'atténuation

INSÉRER : 34. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'intervention pour éviter un déversement de matières nocives.

4. Information de la conférence des soumissionnaires

Participants à la conférence des soumissionnaires

Fournisseur	Nom du représentant
Louis Bray Construction	Chase Albright
Dean Construction	Yash Kotadiya
Tri-Phase	Thilini Silva

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et avec l'approbation des fournisseurs.

PROCÈS-VERBAL DE LA CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

DATE : mardi 17 août 2021, 9 h

LIEU : appel vidéo (WebEx) et téléconférence

No.	Article
1.0	Feuille de présence
1.1	– Une feuille de présence a été remplie par Paige pour consigner le nom des participants à la réunion
2.0	Mot de bienvenue et but
2.1	– Paige souhaite aux soumissionnaires potentiels la bienvenue au parc. La réunion visait à fournir aux soumissionnaires potentiels une vue d'ensemble de la portée et des contraintes

N° de l'invitation :
5P468-21-0063/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Jaime Creaser

N° de référence du client :
2061

Titre :
Reconstruction du quai Tobey, Parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne

No.	Article
	opérationnelles du projet, et à leur donner l'occasion de poser des questions et d'obtenir des réponses.
3.0	Présentations
3.1	– Des présentations sont faites, notamment des membres de : Parcs Canada, d'E7 (consultant) et des entreprises de construction.
4.0	Grandes lignes de l'énoncé de projet
	Portée des travaux
4.1	<ul style="list-style-type: none">- Le projet comprend le retrait d'une digue à talus existante, la construction de trois cellules de palplanches en acier, avec deux sections de pontage recouvertes d'un tablier en béton.- L'entrepreneur doit décrocher et entreposer le quai flottant existant et le réinstaller en le rattachant à la rampe existante.- Vous trouverez plus de détails dans les documents sur Achatsetventes.
5.0	Contraintes et opérationnelles et questions
	Aperçu des contraintes opérationnelles
5.1	<ul style="list-style-type: none">– Le quai est à environ 15 à 20 minutes en bateau de Honey Harbour, dans des eaux assez protégées.– Le quai se trouve sur le côté est de l'île Beausoleil.– Honey Harbour est une petite communauté établie à 20 minutes de l'autoroute 400 et à 40 minutes de Midland.– Le quai Tobey est le principal point d'arrivée des visiteurs du parc, qu'il s'agisse de visiteurs de jour ou de campeurs.
	Personnel du parc, visiteurs du parc et accès
5.2	<ul style="list-style-type: none">– Le personnel du parc ne sera autorisé à pénétrer dans la zone de construction que s'il a des activités sur le site, à condition qu'il ait suivi les cours d'orientation nécessaires et qu'il porte l'EPI approprié.– Les visiteurs du parc peuvent être présents jusqu'à l'Action de grâce. L'entrepreneur doit assurer la sécurité du site.
	Calendrier de construction
5.3	<ul style="list-style-type: none">– Date de la réunion de pré construction à déterminer – date cible : début septembre 2021– Le projet doit être achevé d'ici le 31 décembre 2021
	Précautions environnementales
5.4	<ul style="list-style-type: none">– Mesures d'atténuation élémentaires de l'impact à mettre en place pendant la construction. L'AIB (l'analyse d'impact de base) sera fournie au soumissionnaire retenu au moment de l'attribution du contrat.
6.0	Questions et réponses
6.1	– Les questions doivent être envoyées à l'agente de négociation des contrats, se référer à l'IP02 de l'appel d'offres. Les questions et réponses concernant la présente réunion seront également publiées sur Achatsetventes.
7.0	Levée de la séance

N° de l'invitation :
5P468-21-0063/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Jaime Creaser

N° de référence du client :
2061

Titre :
Reconstruction du quai Tobey, Parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne

5. Questions et réponses

Q1. Les dessins ne fournissent pas suffisamment de renseignements sur les pierres de protection et l'enrochement. L'unité de mesure figurant dans le tableau des prix unitaires est un montant forfaitaire. Il est difficile de juger de la quantité exacte ou la plus exacte possible. Veuillez fournir des précisions suffisantes à cet égard.

R1. La quantité n'est pas indiquée, mais se limite aux matériaux possibles dans la jetée existante. (Nous ne savons pas quelle proportion du matériau est constituée de rochers, d'enrochement ou de remblai granulaire.) Comme il est décrit dans les sections 35 31 et 01 11 00 1.4.16, l'intention est de placer la quantité appropriée de pierres de protection et d'enrochement récupérés appropriés au pied des cellules de palplanches en acier. Nous publierons une modification des plans indiquant les zones et les limites de l'emplacement de l'enrochement et des pierres de protection.

Q2. Pouvez-vous fournir des photos du site afin que nous ayons une idée claire des conditions ?

R2. Des photos du site seront fournies dans une modification après la conférence des soumissionnaires (voir dossier DSP 002 5P468-21-0063).

Q3. Quel type de logement sera mis à disposition des ouvriers sur le site ?

R3. Dans le parc lui-même, nous avons un camping et des chalets. L'entrepreneur sera responsable de son propre hébergement. Le parc ne prévoit rien à ce sujet. Habituellement, nous recommandons aux entrepreneurs de rester dans la région de Midland ou de Honey Harbour/Port Severn.

Q4. Combien d'entrepreneurs participent à l'appel aujourd'hui ?

R4. Il s'agit d'une conférence des soumissionnaires facultative. Les soumissionnaires ne sont donc pas tenus d'y participer. Remarque post-réunion : trois entrepreneurs ont effectivement participé à la conférence, pas deux.

Q5. Quand est-il possible de réserver le camping et les chalets ?

R5. Les installations destinées aux visiteurs sont offertes jusqu'à la fin de semaine de l'Action de grâce inclusivement.

Q6. Un rapport géotechnique du site justifiant le refus de l'installation de palplanches est-il disponible ? Les conditions du sol nous préoccupent. Devons-nous creuser jusqu'à ce que la voie soit libre ? Il risque de ne plus y avoir de matériau au pied du talus ? En particulier dans la cellule 3, une théorie est-elle prévue pour surmonter ce problème sans avoir à retirer le pied pour installer la palplanche au niveau souhaité ?

R6. La majeure partie du lit du lac est constituée de sable, l'enfoncement prévu dans le matériau est d'au moins 1,5 m. La seule partie où la présence de pierre est connue se situe autour de la fin de la cellule 3. Il s'agit d'un simple déplacement de 1 ou 2 hors du chemin. Une partie du contrat prévoit également l'obligation pour l'entrepreneur d'enfoncer des pieux d'essai.

Q7. Y a-t-il une date limite pour soumettre des questions ?

R7. Se référer à l'IP02 de l'appel d'offres.

Q8. Quel type de flotteurs est actuellement utilisé ? Les mêmes flotteurs doivent-ils être utilisés ?

N° de l'invitation :
5P468-21-0063/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Jaime Creaser

N° de référence du client :
2061

Titre :
Reconstruction du quai Tobey, Parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne

R8. Le quai flottant existant ne change pas, il sera simplement relocalisé. Les ancrages en béton existants doivent être relocalisés.

Q9. Existe-t-il des spécifications pour le bois utilisé dans le pont existant, car nous pourrions avoir besoin de remplacer certaines sections lors de la relocalisation ?

R9. Aucune partie du pontage en bois existant n'est récupérée ni réutilisée. Seule la rampe existante menant au quai flottant sera enlevée et installée à l'extrémité est de la cellule 3.

Q10. Un rapport sur les sols sera-t-il émis ?

R10. Non, l'entrepreneur est tenu d'installer des pieux d'essai, tel qu'indiqué dans les documents, pour confirmer l'enfoncement et la longueur des pieux.

LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.